



ÉLECTIONS 2025

Ville de Candiac
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

MESSAGE IMPORTANT

Élections municipales
du 2 novembre 2025

**Aux propriétaires et aux
copropriétaires d'un immeuble**

**Aux occupants et aux cooccupants
d'un établissement d'entreprise**

Espace réservé pour l'adresse postale

Votre domicile n'est pas situé dans la municipalité de Candiac et vous voulez y voter?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** situé dans la municipalité depuis le 18 septembre 2025 ou avant.

Pour avoir le droit de voter, vous devez être une personne physique, avoir 18 ans ou plus au 2 novembre 2025 et avoir la citoyenneté canadienne. De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de voter en raison d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale. Toute personne ne peut être inscrite qu'une seule fois sur la liste électorale.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION À LA LISTE ÉLECTORALE

- Si vous êtes propriétaire **unique** d'un immeuble ou occupant **unique** d'un établissement d'entreprise, remplissez et signez le formulaire **SMR-9.2**, ci-joint.
- Si vous êtes **copropriétaire** d'un immeuble ou **cooccupant** d'un établissement d'entreprise, vous devez désigner une seule personne parmi le groupe qui sera inscrite sur la liste électorale et remplir le formulaire **SMR-9.1**, ci-joint.

Ces deux formulaires sont également disponibles sur le site internet de la Ville de Candiac à candiac.ca / Ville et collectivité / Organisation municipale / Élections municipales 2025.

Vous devez transmettre l'un ou l'autre de ces formulaires dûment complété et signé à la présidente d'élection en utilisant l'enveloppe-réponse ci-jointe, sur laquelle vous devez apposer l'affranchissement nécessaire (timbre).

Si vous avez plus d'un immeuble ou plus d'une entreprise, le formulaire doit indiquer l'adresse de l'immeuble ayant la plus grande valeur foncière ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur locative. Cette information apparaît sur les comptes de taxes.

La présidente d'élection doit recevoir le formulaire **au plus tard le 28 septembre 2025**.

La demande d'inscription reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

Si vous souhaitez **remplacer ou retirer** une demande d'inscription existante, veuillez communiquer **sans délai** avec le bureau de la présidente d'élection aux coordonnées apparaissant ci-bas. Veuillez noter que si l'adresse de votre domicile n'est plus la même que celle inscrite à une demande d'inscription existante, vous devez transmettre un nouveau formulaire.

Pour plus de renseignements, communiquez au bureau de la présidente d'élection au :
450 444-6123 ou elections2025@candiac.ca

Me Pascale Synnott
Présidente d'élection